

Séance du 27 juillet 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à Mme Boé ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Nadin ; M. Arandia à Mme Bédarrides ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

ABSENT : M. Millet-Barbé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Tarifs divers et taux de vacation

Mme LEVRAUD présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

1 - Par délibération en date du 24 mai 2006 vous avez voté les tarifs d'utilisation de la Maison des Associations. Pour compléter les services proposés par la ville il convient de prévoir la taxation de la mise à disposition de lignes téléphoniques et du fax. Il est convenu que la facturation de l'opérateur de la Ville vaudra pour tarification auprès des associations.

Pour info au 1^{er} juin 2006 le coût est de :

- communications locales ou nationales : 0,015 €HT la minute
- communications internationales : arrêtées selon la destination du pays en application du barème facturé par l'opérateur.
- télécopie : même barème que les communications locales ou internationales
- fixe vers mobile Orange : 0,1350 €HT la minute
- fixe vers mobile Bouygues : 0,1250 €HT la minute

Les tarifs photocopieurs sont déjà prévus dans les délibérations des 30 juillet 2001 et 16 février 2006 aux tarifs de :

- format A3 NB 0,20 €TTC la copie
- format A4 NB 0,15 €TTC la copie

Il est entendu que les photocopies seront réalisées à l'aide de cartes téléchargeables type « cartadis » qui seront mises en vente à l'accueil de la maison des Associations.

Les recettes correspondantes seront encaissées par la régie de recettes prévue à cet effet.

2 - Les tarifs d'utilisation des salles de réunions du Centre Sainte-Ursule étant inchangés depuis plusieurs années, il convient d'en effectuer une mise à jour du fait de l'ouverture de la Maison des Associations tout en tenant compte de la nature spécifique des publics accueillis. Il vous est donc proposé la grille suivante :

- bibliothèque, salles 2 et 3 10 €par heure d'utilisation ;
- grande salle 25 €par heure d'utilisation.

3 - Par ailleurs, il est proposé de fixer à 40 €le prix des repas servis au patio de caballos à l'occasion de la temporada (38 €précédemment).

4 - Enfin, s'agissant du personnel municipal, le taux horaire de distribution du bulletin municipal et la vacation pour vin d'honneur pourraient être portés respectivement à 9,5 €et 47 €, soit une revalorisation de l'ordre de 12 %, étant rappelé que ces montants étaient resté inchangés depuis 2001.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces différentes propositions

Adopté.

Mme Baratchart-Damestoy s'abstient

Ont signé au registre les membres présents.